

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

ÉLECTION PARTIELLE DU 12 MAI 2019

COMPTE-RENDU DES MISES EN CANDIDATURE

L'an deux milles dix-neuf, du 22 mars au 05 avril, sont les jours fixés pour la mise en candidature des membres du conseil en vue d'une élection partielle.

Cette mise en candidature a lieu au bureau municipal, de 8h00 à 12h00, de 13h00 à 17h00 et le 05 avril, de 9h00 à 16h30 pour combler le poste de conseiller.

Au poste de conseiller au siège #2;

La déclaration de candidature de Madame Lise Lebel a été déposée au bureau municipal le 04 avril 2019 à 15h16 et est appuyée par 05 signataires.

À l'heure de la clôture des mises en candidature, soit 16h30, le 05 avril 2019, un poste à reçu une seule proposition de candidature, donc :

Madame Lise Lebel est élu sans opposition au poste de conseillère,

Rédigé à La Trinité-des-Monts, le 06 avril 2019

Nadia Lavoie, présidente d'élection

RAPPORT D'ÉLECTION

Moi, Nadia Lavoie, en ma qualité de présidente d'élection, je déclare :

- Avoir donné l'avis public d'élection en date du 15 mars 2019 ;
- Avoir nommé madame Joëlle Lepage, secrétaire d'élection ;
- Avoir assermenté le personnel requis ;
- Avoir tenu ouvert en date du 22 mars au 05 avril de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le 05 avril, de 9h00 à 16h30, le bureau de déclaration de candidature;
- Avoir proclamé élus la candidate au poste de conseillère;
- Avoir transmis les résultats de l'élection conformément à la loi.
- Avoir déposé aux archives municipales, les documents légaux de cette élection.

Donné à La Trinité-des-Monts, le 06 avril 2019.

Nadia Lavoie, présidente d'élection

SERMENT D'OFFICE

Je, **Lise Lebel**, domicilié au 20, rue Principale Ouest à La Trinité-des-Monts, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Et j'ai signé : _____